



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Responsabilité de la France dans le scandale sanitaire en cours à Gabès, Tunisie

Question écrite n° 11112

Texte de la question

Mme Nathalie Oziol interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur le rôle joué par un groupe industriel français dans le grave scandale de pollution en cours à Gabès, en Tunisie. Depuis le 10 octobre dernier, les habitants de Gabès en Tunisie se mobilisent pour dénoncer les intoxications provoquées par des fuites de gaz issues des usines du Groupe chimique tunisien (GCT). Créé en 1972, ce complexe spécialisé dans la production d'engrais phosphatés est responsable d'un véritable désastre environnemental puisqu'il rejette dans l'atmosphère des gaz toxiques et déverse massivement ses déchets solides dans la Méditerranée. Depuis début septembre 2025, au moins 310 personnes ont été hospitalisées pour des difficultés respiratoires, dont près d'une centaine de mineurs. En réaction, la section de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) à Gabès a décrété une grève générale le 21 octobre 2025, qui a réuni plus de 100 000 personnes. Ces manifestations pacifiques ont été suivies d'une répression massive. Selon la Fédération internationale pour les droits humains, plus de 150 personnes ont été interpellées, dont au moins 44 placées en détention provisoire, y compris des mineurs et souvent sans avocat. Ce mercredi 12 novembre 2025, un nouvel incident grave est survenu à proximité du GCT. Suite à une fuite de gaz, plusieurs élèves d'un collège voisin, déjà touché à plusieurs reprises, ont suffoqué et ont été conduits à l'hôpital en urgence. La France a une part de responsabilité importante dans ce drame sanitaire. Des groupes industriels français, notamment le groupe Roullier, importent massivement du DAP 18-46, un engrais phosphaté, depuis Gabès. En outre, l'Usine Phosphea, à proximité immédiate du GCT, est une propriété du groupe Roullier. Dans le cadre d'un partenariat industriel, ce groupe français achète de l'acide phosphorique au GCT pour en faire de l'engrais. Or c'est la production de l'acide phosphorique qui est principalement responsable de la pollution de Gabès et de sa région. Pour une tonne d'acide phosphorique produite, 5 tonnes de phosphogypses, des déchets hautement toxiques, sont rejetés en mer. Selon une enquête du média indépendant *Vakita*, en 2023, le groupe achetait 4 000 tonnes d'acide phosphorique par mois. L'équivalent, chaque mois, de deux Tours Eiffel de déchets rejetés en mer à cause de la consommation d'un groupe français. La mobilisation de la population sur place est à la hauteur de l'importance de la situation, qui risque d'empirer. La France ne peut se rendre complice d'un tel scandale sanitaire qui affecte gravement la santé des habitants de la région de Gabès. Elle l'alerte sur le rôle joué par un groupe industriel français dans le grave scandale de pollution en cours à Gabès, en Tunisie. Elle l'interroge également sur les actions qu'elle compte mettre en œuvre pour veiller à ce que la France ne se rende pas complice de cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Oziol](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11112

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 février 2026

Question publiée au JO le : [25 novembre 2025](#), page 9402